

**DATE DE PUBLICATION : 1er mars 2023** 

Le Directeur de la Formation et de l'Université

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Mme Anne-Sophie MARTENOT, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme Anne-Sophie MARTENOT, Directrice Générale des Ressources Humaines, à M. Patrick HAAS, Directeur de la Formation et de l'Université le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick OLLIER, chef du service Formation université métiers, ou, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Philippe AZOULAY, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Formation université métiers dont les devis et conventions.

Fait à Paris, le 1er mars 2023

Patrick HAAS